



Promouvoir la citoyenneté européenne dans les communes

- Focus jumelage

Mardi 30 mai 2023 14h à 15h

Promouvoir la citoyenneté
européenne dans les communes



La citoyenneté – contexte politique & réglementaire

Bénédicte Marquet, Responsable juridique & politique

Direction générale Justice, Commission européenne – Unité Démocratie, citoyenneté et libre circulation





I. L'origine de la citoyenneté européenne

- Premières décennies de la construction européenne: axe principal de travail = l'économie. Droits accordés aux citoyens de l'Union mais pas de statut à part entière.
- Tournant au début des années 90: redéfinir le lien entre l'individu et l'Union européenne
- Traité de Maastricht (1992): création de la citoyenneté européenne = volonté de créer un lien tangible entre l'individu et l'UE



II. Le concept de citoyenneté européenne – les bénéficiaires

- Article 9 TUE et article 20 TFUE
- Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre. La citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas.
- Les traités confèrent la citoyenneté de l'UE **MAIS** les conditions d'acquisition et de perte de la nationalité dépendent des États membres.
- « Dans le respect du droit de l'UE » => limites
 - ✓ Perte de la nationalité
 - ✓ Octroi de la nationalité



III. Le concept de citoyenneté européenne – les droits attachés

- Libre circulation
- Protection consulaire
- Droit de voter et de se porter candidat aux élections municipales et européennes dans l'Etat membre de résidence dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat membre



IV. Le contexte actuel: renforcer la démocratie européenne

- Lien entre citoyenneté et démocratie: le Traité de Lisbonne
- 6 priorités du mandat de la Présidente Ursula von der Leyen dont « **permettre un nouvel élan pour la démocratie européenne** »
- Initiatives depuis 2019: Conférence sur l'avenir de l'Europe, lutte contre la désinformation, protection des journalistes, nouvelle régulation de l'espace numérique
- Mesures adoptées récemment/prochainement:
 - ✓ Proposition relative à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique
 - ✓ Liberté des médias
 - ✓ Défense de la démocratie

Promouvoir la citoyenneté
européenne dans les communes



Présentation du programme « Citoyens, Égalité, Droits & valeurs »

Christine Maretheu, Point de contact national du programme
Responsable CIDEM



Promouvoir la citoyenneté européenne dans les communes



CANDIDATURE

**UN EXEMPLE DE
PROJET SELECTIONNÉ**

LES 4 VOLETS

PROGRAMME

CERV

CITOYENS,

EGALITÉ, DROITS

ET VALEURS

Programme financement UE

**LES OBJECTIFS
GÉNÉRAUX**

**MISE EN
OEUVRE**



cidem.org

Promouvoir la citoyenneté européenne dans les communes



Protéger et promouvoir les droits et les valeurs, telles que l'égalité, la démocratie, l'état de droit, le respect de la dignité humaine

Développer un espace de l'UE, fondé sur la reconnaissance mutuelle et la confiance mutuelle

Promouvoir la création de réseaux par le biais de coopérations ou d'alliances, avec d'autres organisations à l'échelle européenne.



LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Rappelons que les objectifs définis ne sont que des priorités établies par la Commission et restent donc ouverts



Promouvoir la citoyenneté européenne dans les communes



La mise en œuvre est gérée par la direction générale de la justice et des consommateurs (DG JUST) de la Commission.

L'objectif spécifique de protéger et de promouvoir les droits des personnes handicapées sera géré par la direction générale Emploi, affaires sociales et inclusion (DG EMPL).

La Commission délègue des pouvoirs pour mettre en œuvre les actions des volets « engagement et participation des citoyens » et « valeurs de l'Union » à l'Agence exécutive EACEA.

Les points de contact nationaux assurent le relai dans chacun des Etats membres.

MISE EN OEUVRE





LES 4 VOLETS

1

Valeurs de l'union

Protéger, promouvoir et sensibiliser aux droits fondamentaux
Renforcer la protection et promouvoir les valeurs de l'Union

2

Egalité, Droits et égalité de genre

Promouvoir l'égalité, prévenir et combattre les inégalités et discriminations
Soutenir et mettre en œuvre des politiques visant à promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes

3

Engagement et participation des citoyens

Aider les citoyens à faire entendre leur voix
Renforcer l'inclusion et la participation démocratique

4

Daphné

Prévenir et combattre, à tous les niveaux, toutes les formes de la violence sexiste à l'égard des femmes et des filles et de la violence domestique



VOLET 1
**VALEURS
DE
L'UNION**

Actions :

1. Protéger, promouvoir les valeurs de l'Union Européenne

→ **Subvention : entre 2 500 000 € et 4 000 000 €**

2. Accord cadre de 4 ans pour soutenir les réseaux européens dans les domaines des valeurs de l'Union

→ **Subvention: 60 000€ maximum**

3. Promouvoir le renforcement des capacités, la sensibilisation à la charte des droits fondamentaux de l'UE et à la démocratie

→ **Subvention: 75 000 € minimum**

Public visé :

- Organisations de la société civile [OSC] actives dans la promotion et la protection de l'État de droit, des droits fondamentaux et de la démocratie.



VOLET 2

EGALITE, DROITS ET EGALITÉ DES GENRES

Actions :

1. Promouvoir l'égalité et contre le racisme, xénophobie et la discrimination

→ **Subvention: minimum 75 000 €**

2. Points de contact pour les Roms

→ **Subvention: maximum 200 000 €**

3. Promouvoir l'égalité de genre

→ **Subvention: minimum 75 000 €**

4. Protéger et promouvoir les droits de l'enfant

→ **Subvention: minimum 75 000 €**

5. Protection des données

→ **Subvention: minimum 75 000 €**

6. Accord cadre de 4 ans pour les droits des personnes handicapées

→ **Subvention: entre 100 000 € et 1 000 000€**

Public visé :

- Autorités publiques à tous les niveaux, y compris les organismes de promotion de l'égalité et les organisations de la société civile (organisations communautaires).

Promouvoir la citoyenneté européenne dans les communes



Actions :

1. Mémoire européenne
→ **Subvention: maximum 60 000 € (forfaitaire)**
2. Participation citoyenne et engagement
→ **Subvention: pas de maximum. Adaptée au projet (forfaitaire)**
3. Jumelage et réseaux de villes
→ **Subvention:**
 - **Jumelage : maximum 30 000 (forfaitaire)**
 - **Réseaux de villes : pas de maximum. Adaptée au projet (forfaitaire)**

Public visé :

* Autorités publiques locales/régionales ou organisations à but non lucratif, y compris les organisations de la société civile, les associations d'anciens combattants, les organisations culturelles, de jeunesse, d'éducation et de recherche.

VOLET 3

ENGAGEMENT ET PARTICIPATION CITOYENNE



VOLET 3

ENGAGEMENT ET PARTICIPATION CITOYENNE

PRIORITÉS

Action 1 : Mémoire européenne

Transition démocratique, (re)construction et renforcement de la société sur la base de l'Etat de droit, de la démocratie et des droits fondamentaux.

Renforcer la mémoire de l'Holocauste, des génocides, des crimes de guerre et des crimes contre l'Humanité pour renforcer la démocratie dans l'UE

Migration, décolonisation et sociétés européennes multiculturelles

L'intégration européenne et ses réalisations déterminantes

Action 2: Participation citoyenne et engagement

Promouvoir la participation démocratique en débattant de l'avenir de l'Europe

Engager les citoyens et les communautés dans les discussions et les actions liées à notre climat et à notre environnement

Engager les citoyens et les communautés dans des discussions et des actions liées à la solidarité

Lutter contre la désinformation et les autres formes d'ingérence dans le débat démocratique et promouvoir l'éducation aux médias



JUMELAGES ET RÉSEAUX DE VILLES

Il s'agit de promouvoir les échanges entre les citoyens de différents pays, notamment par le biais des jumelages et des réseaux de villes, afin de leur permettre de faire des expériences concrètes.

ACTION 3

Objectifs spécifiques :

Promouvoir les échanges entre les citoyens de différents pays, notamment par le biais de jumelages de villes et de réseaux de villes

Permettre l'acquisition d'une expérience pratique de la richesse et de la diversité du patrimoine commun de l'Union

Déclencher une prise de conscience de la base que constituent la richesse et la diversité pour un avenir commun.



JUMELAGES ET RÉSEAUX DE VILLES

Les débats devront :

- Se fonder sur les réalisations spécifiques de l'UE et sur les leçons tirées de l'histoire ;
- Se fonder sur les tendances actuelles ;
- Permettre aux participants de remettre en question l'euroscepticisme et de suggérer des solutions possibles ;
- Permettre de réfléchir à l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la vie et le fonctionnement des communautés locales

PRIORITÉS

Priorité n°1 : Jumelage de villes

- Favoriser la solidarité transfrontalière en favorisant la compréhension mutuelle et en créant des forums où des solutions communes peuvent être discutées de manière constructive;
- Renforcer le processus d'intégration européenne fondé sur la solidarité et les valeurs de l'UE
- Donner au citoyens la possibilité d'exprimer le type d'Europe qu'ils souhaitent
- Faire bénéficier du projet non seulement les participants directs mais aussi les citoyens des villes participantes



JUMELAGES

Budget :

- Forfaitaire – 50 000 euros maximum

Durée du projet :

- Entre 6 et 12 mois

ÉLIGIBILITÉ

Critères d'éligibilité :

- Villes / municipalités ou leurs comités ou réseaux de jumelage; autres niveaux d'autorités locales / régionales; fédérations / associations de collectivités locales; organisations à but non lucratif représentant les autorités locales.
- Les organisations doivent être établies dans au moins deux pays éligibles dont au moins 1 Etat-membre de l'UE

Les événements doivent impliquer au moins 50 participants directs dont minimum 25 « internationaux »



UN EXEMPLE DE PROJET SÉLECTIONNÉ

- Budget alloué par la Commission européenne : €29,730.00
- Pour plus d'informations : <https://mouvement-europeen.eu/service-civique-europeen/>

METZ, TRENTE: VILLES SOEURS SÉPARÉES À LA NAISSANCE

- L'objectif du projet est de relier les communautés de Metz et de Trente par d'une collaboration entre deux associations ayant leur siège dans les deux villes : CSCE et IncoTrento.
- L'objectif principal est de favoriser l'amitié entre les citoyens et d'essayer d'identifier les défis communs que les villes européennes peuvent relever ensemble.
- Des séminaires sur les différences et similitudes linguistiques, des groupes de travail d'échange sur les formes de participation active à la vie de la ville et des ateliers sur le lien historique profond des deux villes en sont quelques exemples.
- Le principal effet attendu est de sensibiliser le public, principalement jeune, à la culture des différences et aux points de contact entre les deux villes, d'encourager le groupe cible à entreprendre des projets personnels impliquant des liens entre les deux villes et de créer une idée publique de Villes Mère de l'UE.

Promouvoir la citoyenneté
européenne dans les communes



RÉSEAUX DE VILLES

PRIORITÉS

En 2023 :

- Promouvoir la sensibilisation et la connaissance des droits de la citoyenneté de l'UE ainsi que des valeurs et normes communes européennes
- Encourager l'inclusion et la participation démocratique des citoyens européens mobiles et des groupes sous- représentés

Promouvoir la sensibilisation et la connaissance du 30ème anniversaire de l'entrée en vigueur du traité de Maastricht

Rassembler les citoyens pour discuter des actions sur le climat et l'environnement





PRÉVENIR ET COMBATTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE ET LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

Action unique :

- Prévenir et combattre la violence fondée sur le genre et la violence contre les enfants

→ **Subventions: minimum 75 000 €**

ACTION UNIQUE

Public visé :

- Autorités publiques des États membres,
- Services d'appui
- Organisations de la société civile

Promouvoir la citoyenneté
européenne dans les communes



CANDIDATURE

**PROCÉDURE
POUR DÉPOSER
SA CANDIDATURE**

**CRITÈRES
DE
SÉLECTION**



cidem.org

Promouvoir la citoyenneté européenne dans les communes



PROCÉDURE POUR DÉPOSER SA CANDIDATURE



Enregistrer
l'organisation et
obtenir un code PIC



Créer et compléter
le formulaire
électronique
(eForm)



Soumission de la
candidature



Vérification de
l'éligibilité



Sélection



Attribution de la
subvention



cidem.org



CRITÈRES DE SÉLECTION

Eligibilité

Pour être éligibles, vous devez avoir rempli et envoyé ces documents :

- La partie C du formulaire de candidature
- Les documents statutaires de votre organisation

LES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES SONT :

Activités analytiques

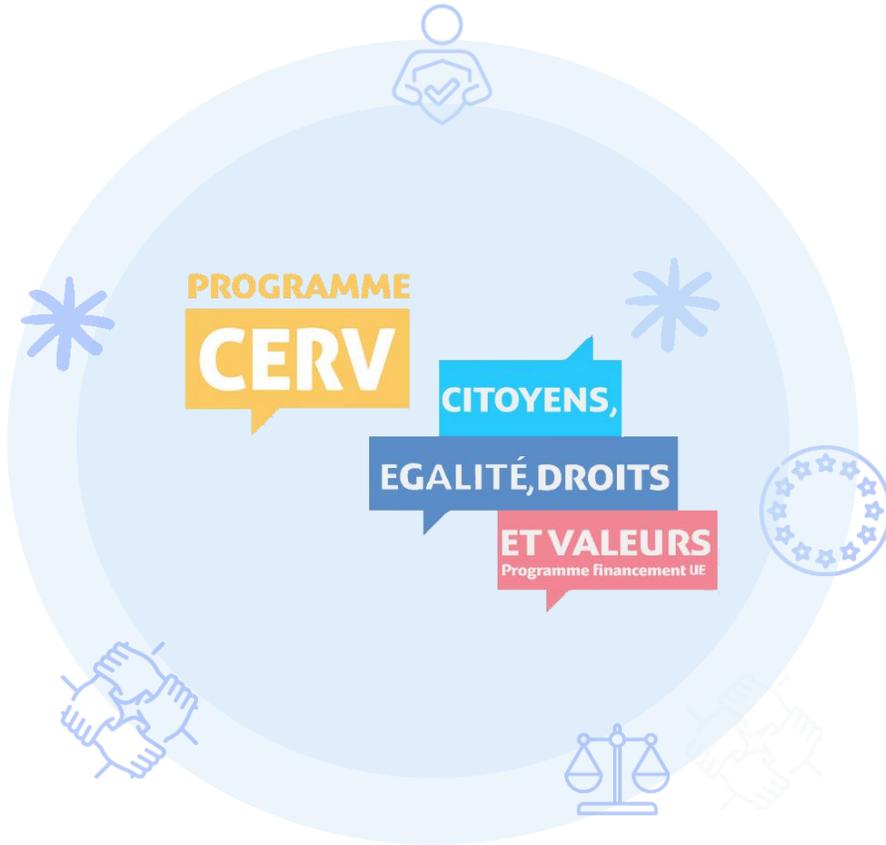
Activités de sensibilisation

Activités d'information et de diffusion avec une valeur ajoutée européenne

Apprentissage mutuel et échange de bonnes pratiques

Activités de formation et de renforcement des capacités

Promouvoir la citoyenneté
européenne dans les communes



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Promouvoir la citoyenneté européenne dans les communes



Retrouvez les appels à projet du **programme Citoyenneté, Égalité, Droits et Valeurs** sur Aides-territoires



Citoyenneté, Égalité, Droits et Valeurs



Présentation générale

Présentation générale

Le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» (CERV) a été lancé en 2021 pour une durée de sept ans, jusqu'en 2027. Il a été créé parallèlement au programme «Justice 2021-2027» dans le cadre du Fonds pour la justice, les droits et les valeurs.

Le programme CERV vise à soutenir et à développer des sociétés ouvertes, démocratiques, égalitaires, inclusives et fondées sur les droits et l'état de droit. Cela inclut de favoriser l'ambouisme et l'autonomie de la société civile, d'encourager la participation démocratique, civique et sociale des citoyens et de cultiver la riche diversité de la société européenne, sur la base de nos valeurs, de notre histoire et de notre mémoire communes.

Le programme CERV repose sur quatre piliers :

- **Égalité, droits et égalité des genres**: promouvoir les droits, la lutte contre la discrimination et l'égalité, y compris l'égalité des sexes, et faire progresser l'intégration des questions d'égalité des sexes et de lutte contre la discrimination.
- **Engagement et participation des citoyens**: promouvoir l'engagement et la participation des citoyens à la vie démocratique de l'Union ainsi que les échanges entre les citoyens des différents États membres, et sensibiliser à l'histoire européenne commune.
- **Dignité**: lutter contre la violence, y compris les violences subies et les violences envers les enfants.
- **Valeurs de l'Union**: protéger et promouvoir les valeurs de l'Union.

9 aides liées au programme Citoyenneté, Égalité, Droits et Valeurs

Vous n'avez pas sélectionné de filtres.

Obtenez des aides plus personnalisées en sélectionnant des critères lors de votre recherche.

Vous cherchez pour... Votre territoire Mot-clés Thématiques

Tous types de structures | Tous les territoires | Ex. innovation énergétique... | Toutes les thématiques

+ Afficher les critères avancés

Nouvelle recherche Recherche

Promouvoir la participation et la contribution des citoyens et des associations représentatives à la vie démocratique et civique de l'Union PORTEUR D'AIDES Commission européenne NATURE DE L'AIDE Aide financière RÉCURRENCE Ponctuelle CALENDRIER Ouverture : 4 juin 2025 Échéance : 5 septembre 2023	Promouvoir l'égalité et la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination PORTEUR D'AIDES Commission européenne NATURE DE L'AIDE Aide financière RÉCURRENCE Ponctuelle CALENDRIER Ouverture : 8 décembre 2022 Échéance : 29 juin 2023	CERV - Contenu stratégique - 2023 PORTEUR D'AIDES Commission européenne NATURE DE L'AIDE Aide financière RÉCURRENCE Ponctuelle CALENDRIER Ouverture : 24 janvier 2023 Échéance : 25 mai 2023
---	--	--



Promouvoir la citoyenneté
européenne dans les communes



MERCI DE VOTRE ATTENTION

